

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 60 (1909)
Heft: 9-10

Rubrik: Affaires de la société

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Affaires de la Société.

Assemblée générale de la société des forestiers suisses à Frauenfeld, du 22 au 24 août.

Si les forestiers suisses arrivèrent en Thurgovie par un jour pluvieux, l'entrain qui régnait parmi eux fit aussitôt changer la pluie en beau temps.

Le dimanche 22 au soir, l'hôtel „Zum Falken“ réunit les participants à la fête, en un joyeux Abendschoppen où se prodiguent les „prosit“ et „zum Wohlsein“.

Lundi matin à 7 heures, la grande salle de l'hôtel de ville ouvre ses portes et Monsieur le conseiller d'état A. Wild, président du comité local souhaite la bienvenue aux membres présents (plus de cent), au nom du gouvernement et du peuple thurgovien. Dans son discours d'ouverture, l'orateur rappelle qu'il y a juste 25 ans que Frauenfeld recevait notre société et donne un aperçu très intéressant sur l'état et le développement du service forestier de son canton.

Jusqu'en 1898, la Thurgovie ne possédait qu'un inspecteur-forestier.

A cette époque, une place d'adjoint fut créée. La loi fédérale de 1902 permit l'élaboration de la loi cantonale du 21 mai 1907 et l'ordonnance d'exécution du 1^{er} janvier 1908 créa trois postes d'inspecteurs d'arrondissements l'un d'eux faisant les fonctions d'inspecteur cantonal.

Le canton de Thurgovie possède 101,160 ha de surface boisée dont 84,707 ha sont productifs. Le pour centage de boisement est de 23,7. L'état possède 1416 ha, les communes 5573 ha, les corporations 700 ha ; 120 ha appartiennent au couvent d'Einsiedeln, et 11,062 ha, divisés en 38,000 parcelles aux particuliers. Les futaies comprennent le 70 %, les taillis sous futaie le 18 % et les taillis le 12 % de la surface boisée.

Monsieur E. Muret, inspecteur cantonal à Lausanne et président de la société lit le rapport annuel du comité permanent. La société comprend 361 membres dont 16 honoraires. Il y a eu dans le courant de l'année écoulée 19 nouveaux membres reçus, 10 démissionnaires et 8 morts, parmi lesquels le professeur Ebermeyer, Mrs. Friedrich, Meisel, Benoit, Zerleeder, Stäheli et Vogler.

L'assemblée se lève pour honorer la mémoire de ces derniers.

Les comptes sont présentés par M. von Arx, caissier, et le rapport des réviseurs est lu par M. Müller. Aucune objection n'étant faite, les comptes sont acceptés, ainsi que le budget pour l'exercice prochain, qui boucle avec un déficit de frs. 1200.

M. Garonne, Liestal demande qu'avant chaque assemblée annuelle, le budget pour l'exercice prochain soit envoyé aux membres afin que ceux-ci puissent l'examiner à l'avance.

La société reçoit comme nouveaux membres, les candidats suivants :

Mrs. Ooswald, Aarau. Zeller, Soleure. de Verra, Sion. Pierre Gréa, Pontarlier.

L'assemblée de 1910 aura lieu dans les Grisons, M. le conseiller d'état Dédual est nommé président du comité local, et M. Enderlin, inspecteur cantonal, vice-président.



Rapports et préavis du Comité permanent.

Au sujet des réserves forestières, M. l'inspecteur cantonal Enderlin rapporte sur les transactions faites avec la société suisse pour la protection des sites et curiosités naturelles (Naturschutz). On n'est encore arrivé à aucune conclusion et les transactions avec les autorités et les communes de différentes régions de la Suisse ne sont pas encore terminées. Le comité permanent propose à l'assemblée un projet de contrat pour une concession éventuelle dans ce but, lequel est accepté.

M. Schönenberger, Berne, demande que l'appellation „Waldreservation“ soit préférée à celle de „Urwaldreservation“, car on ne peut pas créer une forêt-vierge.

M. Badoux, Montreux, désire que le terme français de „forêt-vierge“ soit maintenu.

L'assemblée ne prend aucune décision à ce sujet.

M. Muret parle ensuite, au nom du comité permanent, sur la question traitée l'an dernier à Sarnen par MM. Arnold et Biolley, du perfectionnement scientifique et pratique des agents forestiers suisses. Au sujet des études forestières, le comité estime que les heures consacrées aux mathématiques, à la chimie, physique et autres branches auraient dû être diminuées au profit des branches forestières et en particulier d'un cours sur le commerce des bois; que l'examen d'état qui se fait actuellement à la sortie de l'école devrait être supprimé et reporté à la fin du stage pratique.

M. le professeur Engler demande une discussion et reproche énergiquement au comité de vouloir abaisser ainsi le niveau des études; il trouve que ses propositions ne sont pas faites pour former un bon „Forstwirt“.

M. Müller-Bienne défend le point de vue du Comité qui trouve que, la maturité étant exigée pour l'entrée à l'école forestière, le jeune étudiant possède des connaissances suffisantes dans les branches dont on vient de proposer une diminution d'heures.

Le second sujet de la question, stage et examen donne lieu à une discussion prolongée.

M. Muret compare l'examen fédéral aux examens fédéraux d'avocats et de médecins et voudrait séparer plus complètement les examens théoriques et pratiques. L'examen d'état devrait se faire en entier après le stage; la commission fédérale, pourrait être ainsi plus sévère.

M. Enderlin, Coire, n'est pas d'accord avec cette manière de voir et donne toute sa confiance aux professeurs de l'école qui sont plus aptes à juger de la capacité des élèves en matière théorique.

M. le prof. Engler dit que l'école polytechnique donne droit au brevet, mais qu'elle ne le décerne pas. Les examens dans les sciences auxiliaires sont nécessaires et doivent être jugés par des spécialistes et non par des forestiers. Il est juste que l'examen doive être amélioré, mais il ne doit pas l'être au détriment de l'examen du polytechnicum.

L'école forme des techniciens, la pratique des employés. En résumé, M. Engler soumet à la société les propositions suivantes :

1^o L'examen théorique doit se faire par les professeurs.

2^o L'examen d'état se fait par la commission fédérale.

Monsieur l'inspecteur fédéral en chef Coaz sépare la théorie de la pratique et trouve que les professeurs sont plus aptes à connaître les capacités de leurs élèves que d'autres. Pour lui, l'état actuel est plus avantageux que celui qui est proposé par le comité.

MM. Hefti, Balsiger, Burri et Etter se rallient aux conclusions de M. le prof. Engler.

Sur la proposition de M. von Seutter, l'assemblée décide de demander la prolongation de la durée du stage pratique d'une demi année et de le porter à un an et demi.

Le temps avançant impitoyablement, le président propose de renvoyer à plus tard l'étude de cette question.

Le sujet du concours de 1910, proposé par le Comité permanent et adopté par l'assemblée est le suivant :

Quelles conséquences résulteront pour le propriétaire forestier, du fait de multiplier les points d'attaque et d'avoir ainsi des coupes principales de petite étendue, au lieu des grandes coupes de la futaie régulière ?

Le jury d'examen du concours de 1909 a décerné trois prix, à savoir :

1^{er} prix M. Pillichody, Berne, fr. 500.

2^e " " Moreillon, Orbe, " 300.

3^e " " Bavier, Tamins, " 200.



Travaux.

M. le professeur Decoppet donne une première et intéressante communication sur les travaux de la statistique forestière. A la fin de 1908, l'inspection fédérale des forêts a fait paraître une statistique sur la production des forêts cantonales, pendant l'année 1907, à laquelle peu de cantons cependant avaient prêté leur concours. Grâce aux statistiques à venir, on pourra prouver facilement que les forêts gérées par un technicien, rapportent davantage en volume et en argent que si elles étaient simplement placées sous la surveillance d'un inspecteur d'arrondissement. Cependant, les recherches du bureau de statistiques dépendent de la bonne volonté des agents forestiers qui doivent fournir certains renseignements, et l'orateur insiste sur ce point des plus importants pour mener à bonne fin sa tâche.

Un second travail entrepris par le bureau de statistique est un rapport sur le commerce des bois suisses à notre frontière, rapport qui est en préparation et paraîtra prochainement.

Une troisième enquête à poursuivre, celle sur les bois de service constituera un travail très étendu et difficile à établir.

Dans un rapport aussi intéressant que détaillé sur la situation actuelle du marché des bois, M. Müller, Bièvre, émet certains vœux comme conclusion de son travail. Les assortiments doivent être triés suivant la demande du marché. Le forestier doit connaître l'état de celui-ci ainsi que ses besoins en qualité et quantité et peut ainsi fixer les estimations qui souvent sont superficielles. Les communes devraient posséder des caisses forestières de réserve, pour qu'en cas de crise dans le marché des bois, elles puissent suspendre les coupes. On devrait opposer aux syndicats d'acheteurs des syndicats de vendeurs.

Ces propositions sont soumises à l'examen du comité permanent.

L'heure étant déjà avancée, le travail de M. Etter (esquisses monographiques) est renvoyé sur la proposition du président, et la société se transporte à l'Hôtel de la gare où a lieu un copieux dîner.

Le programme de l'après-midi comprenait une excursion dans les forêts de la ville, au Rügerholz et Altholz.

Sous la savante conduite de l'inspecteur cantonal M. Schwyter, les forestiers suisses parcoururent des chemins délicieusement ombragés et entretenus de main de maître. Ces forêts (qui livrent à chaque ressortissant du chef-lieu 150 fagots ou 3 stères de bois par an), firent leur admiration, car leur entretien aussi bien que leur état de végétation sont une preuve indéniable de l'intensité de la culture exercée par le service forestier.

Le soir, au Schützengarten un orchestre nous égaya tardivement encore.

L'excursion du mardi fut une promenade ravissante à Bischoffzell dans les futaies résineuses dominant la ville. M. Hacker, l'inventeur des appareils à répiquer et à semer fit une description de ses outils, et en les voyant fonctionner sous les yeux, on ne pouvait plus douter de leur indiscutable utilité.

Après le dîner commença la séparation dans toutes les directions, accompagnée de merci et d'au revoir à l'an prochain. *Tribolet.*



Communications.

Voyage d'études forestières dans la Suisse française.

L'inspecteur fédéral des forêts avait, en 1905, organisé un voyage d'études forestières dans trois cantons de la Suisse allemande. Ce voyage, un vrai cours de répétition de dix jours, avait comme objectif principal l'étude de boisements nouveaux et de travaux de défense contre les